



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 JUILLET 2020 à 18h30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M^{me} Emmeline VIALLET, M^{me} Denise MELOT, M. Thierry BERNARD, M. Corentin CIMAZ, M. Fabien LE BOURG.

Absents : M. Marc VIENOT (pouvoir à M. Jérémy TRACQ), M. Roger FIANDINO (pouvoir à M^{me} Denise MELOT), M. Alain LUBOZ (pouvoir à M^{me} Emmeline VIALLET), M. Alexis PERSONNAZ (pouvoir à M. Corentin CIMAZ), M^{me} Karine ROUTIN (pouvoir à M. Thierry BERNARD).

Secrétaire de séance : M^{me} Emmeline VIALLET.

Monsieur le Maire fait part du décret du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, publié le 30 juin 2020. Le renouvellement de la série 2 des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2020.

Un arrêté préfectoral du 2 juillet 2020 impose à toutes les communes de réunir le Conseil Municipal le vendredi 10 juillet 2020, afin de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dans le département de la Savoie.

Cette réunion est donc spécialement dédiée à cette élection. Pour la Commune de Bessans, il convient d'élire un délégué et trois suppléants. Ils sont élus séparément, au scrutin secret, sans débat.

Election du délégué

Seul Monsieur Jérémy Tracq est candidat.

VOTE : Monsieur Jérémy Tracq 09. Blanc 01.

Monsieur Jérémy Tracq est élu comme délégué du Conseil Municipal de Bessans pour l'élection des sénateurs, à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Election des suppléants

Monsieur le Maire propose de désigner les suppléants dans l'ordre du tableau et propose donc les candidatures de Madame Emmeline Viallet, Madame Denise Mélot et Monsieur Thierry Bernard. Il n'y a pas d'autre candidat.

VOTE : Madame Emmeline Viallet 09. Madame Denise Mélot 09. Monsieur Thierry Bernard 09. Blanc 01.

Madame Emmeline Viallet, Madame Denise Mélot et Monsieur Thierry Bernard sont élus comme suppléants du Conseil Municipal de Bessans pour l'élection des sénateurs, à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

La séance est levée à 18h50.

Le Maire,
Jérémy TRACQ

